

Conférence générale

GC(49)/OR.7

Date : novembre 2010

Distribution générale

Français

Original : anglais

Quarante-neuvième session ordinaire (2005)

Séance plénière

Compte rendu de la septième séance

Tenue à l'Austria Center Vienna, le jeudi 29 septembre 2005, à 10 h 10.

Président : M. BAZOBERRY (Bolivie)

Puis : M. SKOKNIC (Chili)

Sommaire

Point de l'ordre du jour ¹		Paragraphes
8	Discussion générale et Rapport annuel pour 2004 (<i>suite</i>)	1–107
	Déclarations des délégués suivants :	
	Belgique	1–16
	Niger	17–25
	Hongrie	26–41
	Bolivie	42–46
	Myanmar	47–54
	Afghanistan	55–63
	Paraguay	64–76

La composition des délégations qui ont participé à la session est indiquée dans le document GC(49)/INF/10/Rev.1.

¹ GC(49)/20.

Sommaire (suite)

Point de l'ordre du jour		Paragraphes
	Albanie	77–86
	Ghana	87–95
	Commission européenne	96–107
13	Nomination du Vérificateur extérieur	108–110
–	Demande de rétablissement de droit de vote	111–113
26	Examen des pouvoirs des délégués	114–118
9	Élection de Membres au Conseil des gouverneurs	119–136
–	Rapport du forum scientifique	137–139

Liste des abréviations :

AFRA	Accord régional de coopération pour l'Afrique sur la recherche, le développement et la formation dans le domaine de la science et de la technologie nucléaires
ANASE	Association des Nations de l'Asie du Sud-Est
ARCAL	Accord de coopération pour la promotion de la science et de la technologie nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes
Conférence d'examen du TNP	Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires
Convention commune	Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs
Convention sur la notification rapide	Convention sur la notification rapide d'un accident nucléaire
Convention sur l'assistance	Convention sur l'assistance en cas d'accident nucléaire ou de situation d'urgence radiologique
CPPMN	Convention sur la protection physique des matières nucléaires
E3/EU	Allemagne, France et Royaume-Uni, avec l'appui du Haut Représentant de l'Union européenne
Euratom	Communauté européenne de l'énergie atomique
G7	Groupe des Sept
ITER	Réacteur expérimental thermonucléaire international
MESA	Moyen-Orient et Asie du Sud
PACT	Programme d'action en faveur de la cancérothérapie
PCN	Programme-cadre national
PPQM	protocole relatif aux petites quantités de matières
RCA	Accord régional de coopération sur le développement, la recherche et la formation dans le domaine de la science et de la technologie nucléaires (pour l'Asie et le Pacifique)
RPDC	République populaire démocratique de Corée
SEAP	Asie du Sud-Est et Pacifique
TICE	Traité d'interdiction complète des essais nucléaires
TNP	Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires
UE	Union européenne

* Les orateurs intervenant en vertu de l'article 50 du Règlement intérieur provisoire du Conseil sont indiqués par un astérisque.

8. Discussion générale et Rapport annuel pour 2004 (suite) (GC(49)/5)

1. M. NIEUWENHUYS (Belgique) dit que ces dernières années ont été marquées par des défis majeurs posés au régime de non-prolifération qui ont mis en évidence l'importance capitale du rôle de l'Agence dans la vérification du respect du TNP. La Belgique a montré son engagement en faveur de l'universalité du TNP et de la mise en œuvre de l'ensemble de ses dispositions, tant pour la non-prolifération, le désarmement ou l'accès à l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. La Belgique regrette que la Conférence d'examen du TNP de 2005 n'ait pu aboutir à un document final substantiel et déplore également que les défis très réels en matière de non-prolifération et de contrôle des armements n'aient pas été abordés dans le document final du sommet des Nations Unies de septembre 2005. Au nom de l'efficacité du multilatéralisme, que son pays promeut, il importe que l'autorité de l'Agence soit confirmée dans ses domaines de compétence.

2. Le système des garanties de l'Agence est un outil essentiel de prévention de la non-prolifération nucléaire. La Belgique engage vivement les États parties au TNP qui ne l'ont pas encore fait à conclure avec l'Agence et à mettre en œuvre un accord de garanties, comme ils y sont tenus en adhérant au TNP. Le modèle de protocole additionnel a été adopté par le Conseil des gouverneurs il y a plus de huit ans mais il n'est toujours pas applicable dans un grand nombre d'États. Pour le gouvernement belge, les accords de garanties généralisées et le protocole additionnel constituent la norme actuelle de vérification.

3. La Belgique salue la décision prise par le Conseil des gouverneurs sur la question des PPQM, ce qui permettra de pallier une faiblesse du système des garanties actuel. Elle demande à tous les États qui ont avec l'Agence un accord de ce type de procéder à un échange de lettres avec le Directeur général afin de mettre en application le texte standard et les critères modifiés.

4. La Belgique se réjouit de la prochaine mise en place, dans le cadre du statut de l'AIEA, du Comité consultatif sur les garanties et la vérification. Elle participera activement et de manière constructive aux travaux du Comité, lequel saura assurément aider le Conseil des gouverneurs à relever les défis qui se posent en matière de vérification de la non-prolifération nucléaire et à prendre en compte de manière réaliste les besoins à satisfaire, les progrès qui ont été déjà accomplis et ceux qui pourraient encore l'être.

5. En ce qui concerne le rapport du groupe d'experts sur les approches multilatérales du cycle du combustible nucléaire, reproduit dans le document INFCIRC/640, le gouvernement belge estime que des discussions approfondies ouvertes à tous les États concernés devraient permettre d'examiner comment ces approches pourraient contribuer efficacement au renforcement du régime international de non-prolifération nucléaire.

6. Des problèmes non traditionnels de sécurité, dont les plus graves sont le terrorisme international, se sont multipliés ces dernières années. La menace du terrorisme nucléaire exige une réponse adéquate. Dans ce contexte, la Belgique salue l'adoption unanime par l'Assemblée générale des Nations Unies de la Convention sur la suppression des actes de terrorisme nucléaire et elle s'apprête à procéder à la ratification de cette convention.

7. La Belgique a participé de façon constructive à l'amendement de la CPPMN. Le gouvernement belge soumettra l'amendement au Parlement pour sa ratification le plus tôt possible et mettra en place

les régimes légaux et réglementaires requis. La convention amendée constituera une contribution importante à la lutte contre le terrorisme et à la prévention de la prolifération nucléaire.

8. Au sujet du problème que posent les ambitions nucléaires de la RPDC, la Belgique salue la déclaration conjointe du 19 septembre 2005 par les participants aux pourparlers à six ainsi que les progrès accomplis jusque-là. La mise en œuvre de l'ensemble des mesures annoncées devrait contribuer à la normalisation du statut de la RPDC à l'Agence et au-delà. Le rôle clé qu'a joué la Chine dans les progrès accomplis est très apprécié.

9. L'évolution de la situation dans le domaine nucléaire en Iran continue d'être préoccupante et le travail opérationnel et concret de l'Agence dans ce domaine demeure essentiel. La Belgique estime que le principal mérite de la résolution² adoptée par le Conseil des gouverneurs le 24 septembre 2005 est qu'elle confirme l'autorité de l'Agence à cet égard. Elle appelle l'ensemble des États Membres à appuyer cette résolution et l'Iran à saisir l'occasion qui lui est offerte de répondre favorablement aux appels que la communauté internationale lui a lancés à travers cette résolution du Conseil et d'autres. Un retour à une suspension complète de toutes les activités liées à l'enrichissement, y compris la conversion et le retraitement, est requis comme mesure de confiance essentielle, et des arrangements à long terme doivent nécessairement suivre. La Belgique tient à souligner l'importance, la portée globale et la nature progressive des propositions qui ont été faites à l'Iran avec le soutien de l'Union européenne et elle appelle l'Iran à reprendre le dialogue et les négociations, comme le prévoit l'Accord de Paris³.

10. Le respect par l'Iran de ses obligations internationales en matière de garanties concerne au même titre tous les membres de l'Agence. Le contenu du dernier rapport⁴ du Directeur général sur la question place les États Membres devant des responsabilités partagées. L'enjeu du débat au sein du Conseil des gouverneurs n'est-il pas de savoir comment contribuer au respect des engagements lorsque la confiance à cet égard a été compromise ? L'importance de cet enjeu est manifeste. La communauté internationale doit donc pouvoir agir dans ce sens aux niveaux politique et juridique.

11. Le développement des utilisations pacifiques de l'atome implique pour chaque État l'obligation absolue de protéger sa population et l'environnement des rayonnements ionisants et des risques de contamination radioactive. La Convention sur la sûreté nucléaire, la Convention commune et les normes de sûreté de l'Agence contribuent largement au développement d'une culture de sûreté partout dans le monde, à l'amélioration de la sûreté des installations nucléaires et au maintien de celle-ci à un niveau élevé.

12. Le Centre de recherche nucléaire belge poursuit ses activités en rapport avec la sûreté nucléaire et l'utilisation durable de l'énergie nucléaire. Plusieurs contrats et accords de collaboration internationale ont été signés.

13. Le programme de recherche et développement, essentiellement le réacteur BR2 et le laboratoire souterrain HADES, ont été exploités avec succès. L'attention requise a été donnée à la recherche sur la transmutation par un système sous-critique mû par un accélérateur — le projet MYRRHA.

14. L'intégration des aspects sociaux ainsi que la participation des citoyens au processus de décision relatif aux questions nucléaires sont en train d'être examinées en étroite collaboration avec les universités et les parties concernées.

² GOV/2005/77.

³ Voir INFCIRC/637.

⁴ GOV/2005/67.

15. Depuis la session précédente de la Conférence générale, le Centre de recherche nucléaire belge a été désigné par l'Agence comme centre de collaboration. La Belgique apprécie pleinement cette reconnaissance de la contribution du Centre au programme de l'Agence.

16. La technologie nucléaire aide à sauver chaque jour des milliers de vies par des diagnostics et des traitements médicaux. Elle fournit également une base pour des applications industrielles, améliorant la qualité et la fiabilité des produits et des services et contribuant au développement durable et prospère de l'humanité. Les isotopes industriels occupent une place de premier plan dans la technologie moderne. La Belgique est un producteur majeur de radio-isotopes à usage médical et industriel et la diminution du nombre de réacteurs de recherche disponibles à cette fin la préoccupe. Aussi, afin de garantir pour l'avenir les bénéfices qu'apportent à la société les radio-isotopes médicaux et industriels, envisage-t-elle la possibilité d'une approche régionale pour la production et la distribution de radio-isotopes dans un contexte multilatéral ou international.

17. M. ABDOULAHI (Niger) dit que son pays a récemment créé une Direction de l'utilisation pacifique des techniques nucléaires au sein du Ministère des mines et de l'énergie, réaffirmant par là sa totale adhésion aux objectifs de l'Agence et démontrant sa volonté de participer activement à la promotion de l'utilisation pacifique des techniques nucléaires et au renforcement du cadre juridique international.

18. Le Niger s'engage à œuvrer solidairement avec l'ensemble de la communauté internationale à l'instauration de la paix, de la sécurité et de la prospérité dans le monde. Dans ce contexte, le gouvernement a pris l'initiative d'enclencher le processus de ratification de la Convention sur la notification rapide et de la Convention sur l'assistance, ainsi que celui d'acceptation de l'amendement de la CPPMN adopté le 8 juillet 2005 à Vienne. Soucieux de renforcer le cadre juridique national, le Niger a également pris des mesures pour accélérer la ratification de la Convention commune.

19. Le Niger tient à saluer le rôle actif que joue l'Agence pour faciliter le développement par le biais des applications nucléaires dans les domaines de l'énergie, de l'agriculture, de l'élevage, de la santé humaine et animale, de la gestion des ressources en eau, de l'environnement et d'autres domaines. Il se félicite des résultats obtenus par le biais du programme de coopération technique.

20. Au titre de son nouveau plan-cadre national (2003-2007), le Niger a opté pour la mise en œuvre d'activités de coopération en rapport avec la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, dont les axes principaux sont l'éducation, la santé, l'eau et l'assainissement, la politique de population et le renforcement des capacités humaines et techniques. Le Niger se réjouit que l'Agence ait répondu favorablement à ses demandes concernant l'élaboration de six projets nationaux qui correspondent aux besoins prioritaires du pays. Il espère que les nouveaux concepts de projets qu'il va soumettre pour le cycle de programmation 2007–2008 seront également approuvés.

21. Dans le but de mettre en place les conditions sociales, économiques et environnementales pour le développement d'un système national de santé et du fait que l'incidence du cancer au Niger augmente très rapidement, le gouvernement a planifié une capacité nationale de radiothérapie pour le traitement du cancer en créant un Centre national de radiothérapie à Niamey. Celui-ci prendra en charge le traitement curatif et palliatif de tous les cancers radiosensibles, notamment chez la femme, et améliorera ainsi la qualité de vie des patients. L'étude de faisabilité est terminée, mais l'établissement d'une capacité nationale nécessite encore le soutien de bailleurs de fonds, auxquels M. Abdoulahi lance un appel solennel.

22. Le Niger attache une importance particulière aux activités de l'Agence dans les domaines de la sûreté radiologique et de la gestion des déchets, en particulier les déchets miniers. Il s'est engagé à améliorer les aspects de santé humaine et d'environnement de son secteur minier. Il s'intéresse

également au développement énergétique durable, plus précisément à la planification énergétique et à l'évaluation des impacts environnementaux.

23. Le Niger apprécie le programme régional de lutte contre la désertification mais souhaiterait que ce programme bénéficie d'une attention plus grande et surtout de davantage de moyens financiers, de sorte que les États Membres puissent en tirer pleinement profit.

24. Le Niger se réjouit du soutien considérable apporté par l'Agence en matière de développement durable, notamment à travers son programme de coopération technique, ainsi que de l'assistance de l'Agence dans le cadre de ses programmes régionaux et sous-régionaux. Il approuve la troisième reconduction du programme AFRA pour 2005–2010 et entend participer plus activement à ses activités.

25. Le Niger souhaite revitaliser son infrastructure nationale par le renforcement de la Direction de l'utilisation pacifique des techniques nucléaires et du Centre national de radioprotection, pour pouvoir utiliser en toute sûreté les applications pacifiques de la technologie nucléaire.

26. M. RÓNAKY (Hongrie), après avoir salué Belize comme nouvel État Membre, dit que son pays est très préoccupé par les tendances alarmantes de prolifération qui mettent le régime de non-prolifération nucléaire multilatéral à l'épreuve. Les problèmes de non-conformité de ces dernières années menacent l'intégrité du TNP en tant que pierre angulaire du régime. Les efforts que la Hongrie déploie toute seule mais aussi avec ses partenaires dans le cadre de la stratégie de l'U.E. contre la prolifération des armes de destruction massive visent à confirmer l'autorité du TNP. La Hongrie regrette énormément que la Conférence d'examen du TNP de 2005 n'ait pas débouché sur l'adoption d'un document final substantiel énonçant les mesures nécessaires pour relever les nouveaux défis.

27. Face aux vives préoccupations internationales au sujet de la prolifération des armes nucléaires, la Hongrie considère que le renforcement du système des garanties de l'Agence revêt une grande importance. Durant ses deux dernières années de service auprès du Conseil des gouverneurs, elle a souhaité équiper l'Agence de nouveaux outils pour lui permettre d'effectuer plus efficacement ses activités de vérification. Elle considère que le protocole additionnel représente la norme de vérification actuelle et est prête à promouvoir son universalisation.

28. L'adoption d'un PPQM modifié annonce l'élimination d'une faiblesse majeure du système des garanties de l'Agence. La Hongrie est également prête à contribuer activement à d'autres initiatives, notamment la création d'un comité consultatif sur les garanties et la vérification, et elle se félicite que l'Agence élargisse le champ d'application des garanties intégrées. Elle a été parmi les premiers pays dotés d'un programme nucléaire important à commencer à appliquer le nouveau système, lequel a été introduit officiellement le 15 novembre 2004, faisant de la Hongrie le premier État membre de l'UE où le nouveau régime d'inspections est entré en vigueur. Elle a partagé son expérience dans ce domaine avec des experts de 12 États membres de l'U.E. à l'occasion d'un atelier de trois jours organisé à Budapest par l'Agence et l'Autorité hongroise de l'énergie atomique.

29. La Hongrie se félicite de la déclaration commune publiée à l'issue de la quatrième série de pourparlers à six, dans laquelle la RPDC s'engage à renoncer à tout programme d'armement nucléaire. C'est là une avancée majeure sur la voie longue et ardue de la dénucléarisation de la péninsule coréenne. M. Rónaky espère que toutes les parties s'empresseront d'honorer leurs engagements aux termes de l'accord.

30. La Hongrie trouve très préoccupant que la politique de dissimulation prolongée ait entraîné de nombreux manquements de l'Iran à son obligation de respect de l'accord de TNP. Elle soutient vivement les mesures envisagées dans la récente résolution du Conseil des gouverneurs (GOV/2005/77), qui devrait faciliter la poursuite des efforts diplomatiques pour instaurer la confiance

internationale dans le caractère pacifique du programme nucléaire iranien. La Hongrie invite l'Iran à se conformer à cette résolution et à toutes les résolutions pertinentes émises par le Conseil, à revenir sur sa décision de reprise de la conversion d'uranium et à retourner à la table des négociations avec l'E3/UE dans le cadre défini par l'accord de Paris.

31. Après les attentats terroristes perpétrés dans différentes régions du monde, la protection physique des matières et des installations nucléaires a acquis un rang de priorité élevé. L'Agence joue un rôle important en coordonnant les efforts internationaux dans ce domaine et en aidant les États Membres à satisfaire aux normes les plus élevées de protection physique.

32. La récente conférence diplomatique qui a amendé avec succès la CPPMN est le fruit de nombreuses années de travail de l'Agence. La Hongrie soutient fermement les initiatives autrichiennes qui ont permis l'organisation de cette conférence dans les délais et elle salue les amendements qui ont été adoptés par consensus et qui permettront d'instaurer un régime international plus rigoureux pour la protection physique des matières nucléaires.

33. La Conférence internationale sur la sécurité nucléaire, tenue à Londres en mars 2005, a noté que le terrorisme nucléaire est l'une des plus grandes menaces et a reconnu le rôle moteur que joue l'Agence pour améliorer le cadre mondial de sécurité nucléaire. La Hongrie est prête à renforcer son système national pour contribuer activement aux efforts mondiaux. L'adoption, en avril 2005 par l'Assemblée générale, de la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire a été un pas important sur la voie du renforcement du cadre juridique mondial de lutte contre la menace terroriste. M. Rónaky est fier d'annoncer que la Hongrie l'a signée récemment.

34. Il convient également de féliciter l'Agence d'avoir organisé la Conférence internationale sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives, tenue à Bordeaux, qui a marqué un grand progrès pour ce qui est de mieux comprendre en général et d'être mieux préparé contre les risques que pose une utilisation malveillante des sources radioactives.

35. La Conférence ministérielle internationale sur l'électronucléaire au XXI^e siècle a abordé des questions de grande importance pour la Hongrie. D'un côté, sans l'énergie nucléaire, la satisfaction de la demande croissante d'électricité dans le monde serait encore plus improbable. En Hongrie, il ne fait pas de doute que la sécurité des approvisionnements énergétiques du pays ne pourrait pas être assurée sans l'électronucléaire, lequel est heureusement très bien accepté par le public ; toutefois, cette acceptation n'est pas inconditionnelle et doit continuer d'être méritée.

36. La sûreté opérationnelle est le b.a.ba de la sûreté des centrales nucléaires, et pas plus le détenteur de la licence que le responsable de la réglementation ne peuvent se permettre de la considérer comme un fait acquis, réalité à laquelle la Hongrie a été rappelée avec l'incident de 2003 survenu lors du nettoyage du combustible. À la suite des recommandations d'une mission d'experts de l'Agence et d'une autoévaluation, un certain nombre de modifications ont été apportées à la centrale nucléaire de Paks et à l'organisme de réglementation hongrois en vue de renforcer la sûreté de la centrale et d'améliorer la culture de sûreté. Il y a eu des modifications d'ordre organisationnel et juridique, notamment la révision des codes de sûreté nucléaire et des directives pertinentes. Tous les efforts ont été faits pour éliminer les effets de l'incident de 2003. Après un travail de préparation considérable mené par la centrale nucléaire, et d'évaluation mené par l'organisme de réglementation, une licence, assortie d'une cinquantaine de conditions et de prescriptions, a été accordée.

37. Les résultats des mesures prises ont été reconnus par les participants à la troisième réunion des parties contractantes à la Convention sur la sûreté nucléaire, et par la mission de suivi que l'Agence a menée avec beaucoup de succès en 2005. Dans cette mission, les experts ont déterminé que les mesures prises par la centrale nucléaire de Paks et par l'organisme de réglementation s'étaient traduites par des progrès tangibles et ils ont conclu que toutes les questions étaient entièrement

résolues ou en voie de l'être. Le gouvernement hongrois remercie l'Agence de son soutien et se félicite des résultats obtenus, en étant néanmoins parfaitement conscient que toute autosatisfaction serait malvenue.

38. Si le gouvernement est prêt à fournir l'appui politique nécessaire pour assurer l'exploitation à long terme de la centrale, il reconnaît également que le stockage définitif des déchets est une question importante. Après le référendum largement en faveur du site proposé pour le stockage définitif des déchets de faible et moyenne radioactivité provenant de la centrale nucléaire de Paks, l'approbation préliminaire du Parlement est attendue pour lancer les activités en vue d'y construire une installation de stockage définitif des déchets radioactifs. La Hongrie présentera un rapport plus détaillé à la deuxième réunion d'examen des parties contractantes à la Convention commune en mai 2006, à laquelle elle espère pouvoir accueillir de nombreux pays dotés d'une vaste expérience dans ce domaine.

39. La coopération technique, l'un des trois piliers des activités de l'Agence, a été largement renforcée en Europe grâce aux consultations régulières organisées par l'Agence. L'esprit de partenariat, de participation et de solidarité entre les États Membres et le Secrétariat est la clé du succès de la coopération technique en Europe, fait qui mérite d'être mentionné à un moment où le Département de la coopération technique fait l'objet d'une réorganisation. La Hongrie a activement soutenu les efforts de rationalisation des activités de coopération technique de l'Agence, tout en soulignant par ailleurs l'importance de la stabilité et de la préservation des valeurs acquises.

40. M. Rónaky est convaincu qu'un terme sera mis progressivement aux programmes de coopération technique nationaux en Europe et que les activités de coopération technique se concentreront essentiellement sur la coopération régionale, laquelle favorise l'autonomie et la durabilité des institutions nucléaires tout en encourageant l'assistance mutuelle, comme l'illustre l'offre de 50 000 \$ des États-Unis que la Hongrie a récemment faite au programme national de deux pays de sa région.

41. M. Rónaky est heureux d'annoncer que son gouvernement a décidé de promettre une contribution volontaire au FCT pour 2006 d'un montant correspondant à sa part de l'objectif. Compte tenu de l'importance du programme d'assistance technique de l'Agence et des délais à respecter pour sa mise en oeuvre, la Hongrie demande à tous les États Membres de verser leur contribution à temps et dans leur intégralité.

M. Skoknic (Chili), Vice-président, prend la présidence.

42. M. MIRANDA (Bolivie) dit que son pays appartient à une région exempte d'armes nucléaires mais souhaite utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques pour que le développement durable réponde aux besoins de son peuple. Aussi fait-il sien le slogan de l'Agence « l'atome au service de la paix », qui est aussi l'expression des objectifs qu'il s'est fixés. Pour la Bolivie, il importe que l'équilibre entre les fonctions statutaires de l'Agence soit maintenu et que tout soit mis en oeuvre pour mieux informer le public des résultats de son action dans ses différents domaines d'activité.

43. La Bolivie attache un grand prix à la coopération technique qu'elle reçoit de l'Agence dans des secteurs importants pour le bien-être de son peuple, comme l'agriculture, l'épuration de l'eau, la radioprotection et la sûreté, et surtout la santé. M. Miranda remercie tous les pays qui, par l'intermédiaire de l'Agence, permettent l'accès aux techniques appropriées, et les invite à continuer dans ce sens, car il n'est pas de meilleure réponse aux conflits et aux problèmes qu'une communauté dont les besoins fondamentaux sont satisfaits et dont les aspirations sont la croissance et le développement humain équitable.

44. Conscients qu'ils doivent eux-mêmes agir pour satisfaire leurs propres besoins, les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, dont la Bolivie, ont signé l'accord ARCAL il y a plus de 20 ans aux fins d'une coopération aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Cet accord a été utile à tous ses membres. La Bolivie a récemment pris la présidence de l'ARCAL et s'est engagée à élaborer avec l'Agence, pendant le premier semestre de 2006, un plan d'action pour mettre en oeuvre l'alliance stratégique avec l'Agence afin d'approfondir encore la relation qui existe entre les deux entités.

45. Le PACT est une initiative novatrice de l'Agence que la Bolivie salue tout particulièrement car il est essentiel de promouvoir une meilleure utilisation de la technologie nucléaire pour le traitement du cancer. La Bolivie espère que l'Agence continuera à fournir une assistance à cet égard.

46. La Bolivie partage les vues réitérées par le Directeur général au sujet de la reformulation du protocole sur les petites quantités de matières en vue d'améliorer le système des garanties. Conformément à la décision prise à cet égard par le Conseil des gouverneurs, la Bolivie attend les propositions du Secrétariat, espérant que les modifications requises n'auront pas d'incidences financières pour les États Membres à l'heure actuelle ou à l'avenir.

47. M. U Tin WIN (Myanmar), souhaitant la bienvenue à Bêlize comme membre de l'Agence, se félicite des résultats de cette dernière dans les domaines de la non-prolifération nucléaire et des garanties, de la sûreté et de la sécurité des rayonnements et des déchets nucléaires, et des applications nucléaires pour le développement durable mondial.

48. Il constate que le nombre de protocoles additionnels en vigueur a augmenté, passant de 41 en 2003 à 64 en 2004, dont 19 États avec des activités nucléaires importantes, tandis que le nombre d'États parties au TNP qui doivent encore conclure un accord de garanties généralisées a baissé, passant de 45 à 40.

49. Le Myanmar a signé le TICE en 1996 et, au cinquième sommet de l'ANASE à Bangkok en décembre 1995, il a signé le Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est, entré en vigueur en 1997, qui vise au désarmement nucléaire général et complet et à la promotion de la paix et la sécurité internationales. Les zones exemptes d'armes nucléaires dans différentes régions du monde constituent des mesures efficaces pour empêcher la prolifération des armes nucléaires et contribuer au désarmement nucléaire.

50. Les activités de coopération technique de l'Agence jouent un rôle important pour l'instauration du développement durable dans de nombreux pays, car les techniques nucléaires sont écologiquement rationnelles et l'énergie nucléaire n'émet pas de polluants. L'utilisation des techniques nucléaires a contribué au Myanmar aux efforts de développement national dans des domaines comme l'élevage, l'alimentation, l'agriculture et la santé.

51. L'assistance technique de l'Agence sous forme de matériel, d'experts et de formation permet d'assurer l'accès à des traitements de médecine nucléaire, à la radiothérapie, à des méthodes diagnostiques nucléaires, ainsi qu'à d'autres techniques nucléaires servant dans la recherche médicale et l'industrie au Myanmar. En mettant en oeuvre son programme de promotion et de développement des applications nucléaires, le Myanmar est conscient de la nécessité d'une infrastructure adéquate de radioprotection et de sûreté des déchets et est en train d'élaborer un règlement pour l'utilisation sûre des rayonnements et de l'énergie atomique. M. U Tin WIN remercie l'Agence de l'assistance qu'elle lui a fournie à travers les projets modèles interrégionaux sur le renforcement des infrastructures de radioprotection et de sûreté des déchets, faisant observer que, à la fin de 2004, plus de 90 États Membres avaient participé à de tels projets modèles.

52. Tous les pays en développement dont le niveau de développement technologique nucléaire est comparable à celui du Myanmar méritent de bénéficier de l'assistance de l'Agence. M. U Tin WIN

prie la Conférence, le Directeur général et le Secrétariat de prendre des mesures supplémentaires à l'appui d'une politique de hiérarchisation des programmes d'assistance technique dans les États Membres moins développés.

53. Rappelant le rôle de médiation de l'Agence dans la coopération régionale pour promouvoir la science et la technologie nucléaires, M. U Tin WIN note que, forte de la participation efficace de l'Agence, la mise en œuvre du RCA (le premier accord régional de l'Agence), de l'AFRA et de l'ARCAL, se déroule de manière satisfaisante dans les régions respectives.

54. En conclusion, M. U Tin WIN forme l'espoir que le Directeur général et le Secrétariat poursuivront leurs efforts sur la voie de la stabilité et de la paix internationales et assure l'Agence du soutien continu du Myanmar pour ses activités.

55. M. NEZAM (Afghanistan) dit que, parmi les multiples défis qui se posent à l'Agence, l'un des plus importants est la prolifération nucléaire, qui constitue une réelle menace pour la paix et la sécurité internationales et est donc source de profondes préoccupations de la part de la communauté internationale. Le gouvernement afghan condamne toute tentative visant à utiliser la technologie nucléaire à des fins non pacifiques ou terroristes et, à cet égard, accorde la plus grande importance aux efforts accomplis par l'Agence pour combattre le terrorisme nucléaire. Afin de contribuer aux efforts de l'Agence, l'Afghanistan a déjà ratifié son accord de garanties, et le protocole additionnel est entré en vigueur le 19 juillet 2005.

56. Tout en soulignant l'importance que revêt l'adhésion universelle à l'ensemble des instruments internationaux de non-prolifération, en particulier dans le domaine nucléaire, l'Afghanistan réaffirme le droit des États d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins exclusivement pacifiques, droit qui est reconnu par l'article IV du TNP. Le respect de ce droit favorisera le renforcement du régime de non-prolifération et la contribution essentielle de la technologie nucléaire au développement.

57. Au cours des trois années passées, l'Afghanistan a connu une transformation politique qui témoigne du courage de son peuple et du dévouement de la communauté internationale. Ce processus a débouché sur l'entrée en vigueur de la nouvelle constitution et sur des élections présidentielles et parlementaires. L'Afghanistan a aussi fait de gros efforts de reconstruction mais, malheureusement, il demeure toujours l'un des pays les plus pauvres du monde. Il souhaiterait donc qu'un effort d'assistance accru soit consenti aux pays les moins avancés afin de leur permettre de rattraper les autres pays en termes de connaissances nucléaires et de bénéficier des applications pacifiques de l'énergie nucléaire.

58. La coopération technique est une composante majeure des activités de l'Agence et revêt une importance cruciale pour le monde en développement. L'Afghanistan salue tout particulièrement les efforts entrepris par l'Agence pour renforcer la coopération internationale dans les domaines de la sûreté nucléaire et radiologique, de la sûreté du transport et de la gestion des déchets radioactifs. Il est conscient de la nécessité d'une infrastructure adéquate de radioprotection et de sûreté des déchets et est en train d'élaborer une législation de radioprotection aux fins d'une réglementation efficace et de la promotion de la technologie nucléaire.

59. Deux ans auparavant, une coopération active a débuté entre l'Afghanistan et l'Agence dans un certain nombre de domaines, y compris des programmes de formation et des conférences internationales en rapport avec différentes activités professionnelles. Cette collaboration aide l'Afghanistan à acquérir les compétences et lui permet d'utiliser les techniques nucléaires dans sa stratégie de développement pour lutter contre la pauvreté. À cette fin, l'Afghanistan a établi des priorités dans les domaines de la radiothérapie, de l'agriculture et de l'hydrologie isotopique.

60. Pour le cycle 2007–2008, le gouvernement afghan envisage d'intégrer les techniques nucléaires dans le secteur de la santé, notamment en radiothérapie et en médecine nucléaire. Une attention particulière sera aussi accordée à l'agriculture à travers des projets portant sur la fertilité des sols et l'augmentation de la production agricole, mais aussi la formation et la gestion des ressources humaines dans le domaine de l'hydrologie isotopique pour la gestion des ressources en eau.

61. Ces activités permettront au gouvernement afghan de définir et d'appliquer à moyen terme une véritable politique de gestion des connaissances nucléaires. Le gouvernement a invité des experts de l'Agence en Afghanistan afin d'aider les autorités afghanes à recenser et à formuler les besoins urgents du pays dans l'objectif d'élaborer un programme-cadre national comme instrument de planification à court et moyen terme de nature à élargir le champ de coopération entre l'Agence et l'Afghanistan.

62. Dans ce contexte, l'Afghanistan invite l'Agence à prendre les mesures de financement nécessaires pour permettre la formation théorique et pratique dans le nucléaire et pour faciliter l'acquisition d'équipements dans le cadre de programmes de transfert de technologie.

63. L'Afghanistan a entrepris d'honorer ses obligations financières à l'égard de l'Agence et a déjà réglé une partie de ses arriérés de contributions selon l'échéance de paiements approuvée par les deux parties. Cette entreprise traduit le ferme soutien que l'Afghanistan témoigne à l'Agence pour l'accomplissement de ses précieuses missions.

64. M. CABELLO SARUBBI (Paraguay) dit que son pays, fier de faire partie de la première zone habitée qui soit exempte d'armes nucléaires, est fermement opposé à la prolifération de toutes armes nucléaires et demande donc l'arrêt des essais nucléaires quels qu'ils soient et la réduction des arsenaux existants. Une pleine adhésion aux traités en vigueur dans ce domaine est une contribution essentielle à la paix et la sécurité mondiales. Comme le Secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, l'a reconnu, c'est dans le domaine de la non-prolifération et du désarmement nucléaires que la communauté internationale a connu l'échec le plus cuisant, et elle devra revenir sur ses erreurs passées et faire preuve d'une forte volonté politique pour les corriger.

65. Le Paraguay soutient la décision que le Conseil des gouverneurs a prise sur les PPQM, à savoir éliminer les failles qui affaiblissent le système des garanties. Il procédera dès que possible à l'adoption des amendements nécessaires par le biais du mécanisme recommandé.

66. La CPPMN a été renforcée par les amendements adoptés par la Conférence diplomatique en juillet 2005, et le Paraguay ratifiera ces amendements dès que possible comme indication supplémentaire de son ferme attachement à la sécurité internationale.

67. À cette conférence, le Paraguay a proposé d'étendre la CPPMN pour l'appliquer, *mutatis mutandis*, à toutes les matières radioactives et installations associées, dès lors que la sécurité nationale et internationale demande des normes claires de mise sous protection de ces matières et installations. Bien que le Code de conduite sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives soit un outil important, il n'est pas juridiquement contraignant, ce qui est un point faible dont il faut tenir compte.

68. Le Paraguay, comme beaucoup d'autres pays, n'a pas de réacteur nucléaire, mais il n'ignore pas que de nombreux accidents radiologiques se sont produits par le passé. En outre, il considère qu'il faut absolument se prémunir contre une éventuelle utilisation criminelle des matières radioactives, de manière à éviter toutes conséquences catastrophiques. Bien entendu, les matières radioactives n'exigent pas toutes des mesures de sécurité particulières, mais il serait néanmoins utile de recenser les matières dont l'utilisation pourrait avoir des effets nuisibles, notamment si elle est à des fins terroristes, et de prendre des mesures préventives contre une telle utilisation.

69. En raison de ses préoccupations au sujet de la sécurité des matières radioactives, le Paraguay a organisé et financé une journée nationale sur le trafic illicite des matières radioactives, avec la participation de toutes les institutions nationales responsables du contrôle et de la sûreté du transport des matières nucléaires à l'intérieur du pays comme à l'extérieur.

70. Pour ce qui est des questions de garanties internationales, M. Cabello Sarubbi salue les résultats de la dernière série de pourparlers à six à l'issue de laquelle la RPDC a accepté d'abandonner son programme d'armement nucléaire et tout autre programme nucléaire apparenté, et de revenir au régime du TNP et au système des garanties de l'Agence.

71. M. Cabello Sarubbi espère que les négociations interrompues entre les pays européens et la République islamique d'Iran reprendront au plus tôt afin de trouver un équilibre entre les intérêts des deux parties, en donnant à l'Iran accès à suffisamment de technologie et autres apports pour mettre au point un programme nucléaire pacifique, tout en offrant suffisamment de gages de confiance sur le non-détournement d'activités interdites par la législation internationale en vigueur.

72. Le Paraguay continue de bénéficier de la coopération technique pour les utilisations pacifiques de la technologie nucléaire et il remercie l'Agence d'accroître la contribution de l'énergie atomique à la paix, la santé et la prospérité dans le monde.

73. En octobre 2005, l'Agence enverra une mission au Paraguay pour évaluer ses besoins de sûreté nucléaire et radiologique. Sur la base des résultats de cette mission, un plan national intégré de sûreté nucléaire sera établi pour aider les autorités à travailler plus efficacement pour la sûreté nationale et internationale. En outre, avec l'assistance de l'Agence, un cours national a eu lieu en 2004 sur la préparation et l'intervention en cas d'urgence radiologique, lequel a débouché sur la formation d'une équipe technique pour un plan national d'intervention d'urgence qui est en train d'être élaboré. Les conseils de l'Agence ont aussi facilité l'élaboration d'un projet de loi portant création d'une autorité réglementaire, que le congrès est en train d'étudier. Une telle initiative facilitera la coopération internationale pour une application efficace des recommandations de l'Agence. L'assistance fournie par l'Agence en 2004 sous forme de bourses, de visites scientifiques et de missions d'experts, mais aussi de fourniture de matériel, de pièces de rechange et d'accessoires, a également été très précieuse.

74. M. Cabello Sarubbi se félicite de la récente entrée en vigueur de l'accord régional ARCAL, lequel a ouvert une nouvelle possibilité de coopération parmi les pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Depuis la création d'ARCAL en 1984, le Paraguay a bénéficié de nombreux projets dans les domaines suivants : traitement du cancer, pollution atmosphérique, contrôle de la qualité pour la mammographie, télé-médecine nucléaire et achats de matériel de laboratoire. Dans ce contexte, M. Cabello Sarubbi se félicite de l'instauration d'une alliance stratégique entre l'ARCAL et l'Agence ainsi qu'avec des institutions spécialisées dans les pays développés, de sorte que les États Membres tirent davantage profit du développement des sciences et de la technologie nucléaires.

75. Le Paraguay est favorable à l'expansion du Conseil en vue d'une participation accrue et plus démocratique aux organes directeurs de l'Agence car, malgré l'accroissement du nombre de membres de l'Agence, le Conseil n'a pas été agrandi depuis 1989.

76. Il convient de se féliciter des progrès accomplis dans la représentation géographique équitable et équilibrée du personnel de l'Agence, notamment pour les pays en développement. Toutefois, le faible pourcentage de femmes travaillant à l'Agence, notamment à des postes de professionnels, reste préoccupant. Les initiatives du Secrétariat pour remédier à la situation sont les bienvenues, et M. Cabello Sarubbi attend que des mesures positives soient prises à cet égard.

77. M. MAZI (Albanie) exprime le soutien de son pays à l'Agence et dit que la portée de ses activités a continué de s'étendre et qu'elle répondait efficacement aux défis à relever dans les différents domaines d'activité.

78. Le désarmement et la non-prolifération sont des priorités de la politique étrangère albanaise et l'Albanie s'est engagée à honorer toutes ses obligations découlant des traités internationaux appropriés. Il est regrettable que la conférence d'examen 2005 du TNP n'ait pas produit de résultats tangibles. L'Albanie attache une grande importance à toutes les résolutions adoptées par la Conférence générale et le Conseil des gouverneurs, en particulier à celles qui visent à assurer un système international de garanties efficace, efficient et universel.

79. L'Albanie a signé son protocole additionnel et fera tout son possible pour en assurer prochainement la ratification parlementaire.

80. Si elle reconnaît l'intérêt du système des garanties de l'Agence, l'Albanie attache tout autant d'importance aux autres activités de l'Agence. Elle considère que les techniques nucléaires pourraient contribuer efficacement au développement scientifique et technologique et aux programmes nationaux. Sa politique est de relancer les applications non électriques de la technologie nucléaire, d'assurer la protection et la sûreté radiologiques, d'améliorer encore et de renforcer le cadre et l'infrastructure réglementaires en conformité avec ses obligations internationales, et d'harmoniser la base juridique de ses activités nucléaires avec les prescriptions juridiques internationales. L'Albanie continuera de bénéficier de la coopération technique fournie par l'Agence tout en s'acquittant des engagements et obligations nationaux que suppose cette coopération.

81. En tant que pays bénéficiaire, l'Albanie a bénéficié de programmes nationaux et régionaux de coopération technique de l'Agence et remercie cette dernière de cette assistance, qui a eu un impact positif sur diverses applications nucléaires pacifiques.

82. Le Directeur général a visité l'Albanie en avril 2005 et a rencontré à cette occasion le Président, le Premier Ministre et le Ministre des affaires étrangères albanais. Il a souligné l'importance de la coopération entre l'Agence et les institutions albanaises dans les domaines de la santé humaine – à travers les projets nationaux et le PACT – et de la sécurité nucléaire pour lutter contre le trafic illicite des matières radioactives et contre les actes terroristes, et pour réduire les risques radiologiques.

83. L'Albanie apprécie le travail de l'Agence en radiothérapie et dans la lutte contre le cancer et elle pense que ces activités devraient être renforcées. La santé humaine restera une priorité pour l'Albanie dans les années à venir et l'assistance dans ce domaine a un impact direct positif sur la population albanaise.

84. Le fait que l'Albanie s'acquitte pleinement de ses obligations envers l'Agence traduit l'intérêt que ce pays porte à la coopération technique. M. Mazi demande à tous les États Membres de verser leur contribution intégralement et dans les délais afin de continuer à recevoir une assistance soutenue de la part de l'Agence.

85. En septembre 2005, l'Albanie a signé un PCN mis à jour pour les cycles de coopération technique ultérieurs. La santé humaine continuera d'être la priorité majeure ; un mémorandum d'accord a aussi été signé en 2005 pour formaliser la coopération technique avec le ministère de la santé dans le domaine de la radiothérapie, et pour faciliter la soumission de demandes de financement pour des activités de coopération technique à mener en commun qui doivent être prises en compte dans le budget albanaise. L'Agence a élaboré un programme de coopération technique à long terme pour la radiothérapie, et le ministère de la santé a accepté de partager le coût de ce programme. Un plan de modernisation des services de médecine nucléaire est à l'étude. L'assistance de l'Agence dans ce domaine, notamment la fourniture d'un appareil de radiothérapie d'urgence et la prestation de

services de formation et d'experts à l'hôpital Mère Teresa, a été appréciée, et M. Mazi espère qu'elle sera durable.

86. L'Albanie a été le premier pays à recevoir une équipe PACT pour examiner son infrastructure de traitement du cancer. Le PACT a le potentiel de maximiser la valeur santé publique à partir de projets de radiothérapie visant à répondre pleinement aux besoins thérapeutiques dans le cadre d'un plan exhaustif de création de capacités en oncologie. L'intégration de toutes les activités de lutte contre le cancer dans le cadre d'une approche systématique et globale donnera au pays une base solide pour la mobilisation des fonds.

87. M. BEKOE (Ghana), souhaitant au Belize la bienvenue à l'Agence, dit que le nombre croissant d'États Membres est un signe de confiance dans l'Agence en tant qu'organisme chargé de promouvoir des applications pacifiques de la technologie nucléaire, une vérification nucléaire impartiale, la sécurité nucléaire et la prospérité des pays.

88. Le Ghana est fermement convaincu que la paix est essentielle au développement socio-économique. L'énergie atomique et toutes autres avancées technologiques doivent par conséquent servir à améliorer les conditions de vie et à renforcer l'harmonie entre tous les pays.

89. L'utilisation abusive de la technologie nucléaire est une menace sérieuse pour la paix mondiale et ne saurait être tolérée par aucun peuple pacifiste. C'est pourquoi le Ghana apprécie vivement les efforts que déploie l'Agence pour créer des zones exemptes d'armes nucléaires. Le fait que le Ghana est signataire d'un protocole additionnel depuis 1998 témoigne de son attachement aux garanties et au régime de vérification de l'Agence. Le Ghana prie instamment tous les États Membres, en particulier ceux d'Afrique, de signer et de ratifier sans délai un protocole additionnel et d'autres traités et conventions de l'Agence.

90. Le Ghana est tout à fait satisfait des activités de coopération technique de l'Agence et de ses travaux en faveur de l'électronucléaire, grâce à la mise au point de technologies innovantes pour les réacteurs et le cycle du combustible, mais aussi grâce à la promotion de la sûreté et de la sécurité nucléaire, à l'application des techniques nucléaires et à la gestion des connaissances nucléaires.

91. Le gouvernement ghanéen est reconnaissant des relations cordiales, de la coopération et du partenariat solide qui existent entre l'Agence et la Commission ghanéenne de l'énergie atomique.

92. La technologie nucléaire joue un rôle important au Ghana, notamment dans les domaines de l'alimentation et l'agriculture, de l'industrie, et de la santé humaine. Le Ghana affiche un bon bilan de sûreté dans le domaine de la radioprotection, qui couvre l'exploitation de son réacteur de recherche, deux installations de radiothérapie pour le traitement du cancer, des applications industrielles pour la détection de défauts de soudures, et la stérilisation des instruments et autres articles chirurgicaux et médicaux.

93. Dans le domaine de la santé humaine, la coopération fructueuse entre le Ghana et l'Agence a permis l'ouverture du second centre national de radiothérapie et de médecine nucléaire, à Kumasi. Le centre a été mis en service par le président Kufuor en janvier 2005 en présence du Directeur général. Le nouveau centre et l'ancien rempliront tous deux des fonctions importantes de diagnostic et de traitement du cancer pour les patients du Ghana et des pays voisins d'Afrique occidentale.

94. M. Bekoe félicite le personnel du Département de la coopération technique, en particulier de la Section Afrique, pour le rôle important qu'il a joué dans la préparation du PCN pour 2005–2010, qui sera extrêmement utile pour prendre en compte les domaines prioritaires de développement national dans la planification et la mise en oeuvre des projets. Le Ghana envisage d'entreprendre des programmes visant à promouvoir l'utilisation de l'énergie nucléaire de manière durable.

95. Le Ghana est d'avis que la préservation, le maintien et le renforcement des connaissances nucléaires sont déterminants pour assurer une exploitation durable et sûre et une utilisation efficace des installations nucléaires. La Commission ghanéenne de l'énergie atomique, en collaboration avec l'Université du Ghana, en est au dernier stade de création d'une école supérieure en sciences nucléaires et apparentées. Le gouvernement ghanéen, souhaitant mettre l'accent sur le renforcement de la capacité nationale pour l'enseignement supérieur et la recherche, apprécierait l'assistance technique de l'Agence, de ses États Membres et d'autres organisations internationales en vue de promouvoir le travail en réseau parmi les institutions proposant une formation théorique et pratique dans le même domaine.

96. M. CLEUTINX (Commission européenne) rappelle que, cinq ans auparavant, la Commission a lancé un débat stratégique sur les approvisionnements énergétiques au sein de l'Union européenne, attachée à ce que la sécurité des approvisionnements et l'efficacité énergétique soient les conditions requises pour la croissance économique et le niveau de bien-être, et qu'elles soient traitées par conséquent comme des questions hautement prioritaires. L'Union européenne n'exclut aucun des choix de sources énergétiques. Actuellement, l'électronucléaire y représente plus d'un tiers de la production électrique. C'est une source d'énergie stable, en grande partie à l'abri des fluctuations de prix, qui touchent actuellement les marchés du pétrole et du gaz.

97. L'option de produire de l'énergie nucléaire appartient à chaque État Membre individuellement. Le traité Euratom prévoit un cadre exhaustif pour l'utilisation civile de l'énergie nucléaire dans l'Union européenne et charge la Commission de veiller à ce que les objectifs et les normes qu'elle fixe soient respectés dans toute l'Union. C'est seulement en adhérant aux conditions fixées dans le traité Euratom, y compris en respectant l'exploitation, le déclassement et la gestion sûre des déchets radioactifs et du combustible usé, que les États de l'Union européenne espèrent rendre l'option nucléaire politiquement et écologiquement acceptable. L'acceptation par le public est une condition nécessaire à la poursuite du développement de l'électronucléaire comme source d'énergie.

98. En 2003, la Commission a adopté deux propositions de directives concernant la sûreté nucléaire et la sûreté de la gestion des déchets radioactifs. Celles-ci avaient été modifiées en 2004 pour y incorporer l'avis du Parlement européen et les résultats des discussions menées au sein du Conseil des ministres. Des consultations ont été organisées avec les autorités nationales et des représentants de l'industrie et le soutien recueilli n'a pas suffi pour obtenir au Conseil la majorité qualifiée, qui est nécessaire pour l'adoption des propositions. La Commission reste convaincue toutefois qu'il est dans l'intérêt des citoyens de l'Union européenne d'avoir des règles communes en ce qui concerne la sûreté et la sécurité nucléaires.

99. La gestion durable des déchets radioactifs et du combustible usé est la question qui pose les plus gros problèmes d'acceptation par le public. La Commission est en train d'étudier un certain nombre d'initiatives pour aider les États Membres à relever les grands défis scientifiques et techniques que pose la gestion de ces déchets, dont la création d'une entreprise commune — un organisme public de mutualisation des ressources à cette fin avec les acteurs privés.

100. Il faut pouvoir assurer la fermeture et le déclassement sûrs des réacteurs arrivés en fin de vie ou ne pouvant pas être modernisés à un coût raisonnable. Des dispositions détaillées ont été négociées pour un certain nombre d'installations avant l'élargissement récent de la Communauté. La Commission continue d'apporter une aide financière importante pour assurer la fermeture à temps et le déclassement des installations concernées. Le dernier programme de sûreté de la Communauté finance dans une large mesure des projets de sûreté nucléaire prioritaires des pays adhérents que sont la Bulgarie et la Roumanie, et des dispositions prévues pour certaines installations feront partie des conditions de l'accord d'adhésion dans le cadre du prochain élargissement de l'Union européenne.

101. Ayant souligné l'étroite coopération que la Commission mène avec l'Agence pour maintenir les niveaux de sûreté aux différentes phases allant de l'exploitation au déclassé, M. Cleutin dit que la Communauté est en train d'accroître sa participation aux conventions de l'AIEA. La Commission a participé à la dernière réunion d'examen des parties contractantes à la Convention sur la sûreté nucléaire, et a constaté que ses objectifs en matière de sûreté nucléaire étaient conformes à ceux de l'Agence. L'Union européenne soutient dans les États nouvellement indépendants un programme de sûreté nucléaire en vue d'améliorer la sûreté et de promouvoir une culture efficace de la sûreté. Elle soutient aussi des projets et des actions internationaux comme le Fonds pour le sarcophage de Tchernobyl (FST), l'initiative du G7/UE concernant la fermeture de Tchernobyl, et le Partenariat pour l'environnement dans le cadre de la dimension septentrionale.

102. L'Union européenne continue de rationaliser ses politiques et son action dans la lutte contre le terrorisme. La Commission donne la priorité à la question du trafic illicite des matières nucléaires et à l'amélioration du cadre réglementaire pour les articles à double usage. La Communauté européenne est partie à la CPPMN et se félicite de son examen pour étendre la lutte contre le terrorisme. Elle a également voté un projet de loi contraignant au plan interne qui sert de suivi à l'action de l'Agence dans le contrôle des sources scellées de haute activité et des sources orphelines.

103. Pendant plus de 45 ans, la Commission a exercé des contrôles au titre des garanties dans les installations nucléaires européennes dans le cadre du traité Euratom. Son système multilatéral commun auquel sont soumises les matières nucléaires est unique au monde, étant donné que ses activités de contrôle s'appliquent pleinement, sans différenciation ni discrimination, à toutes les installations nucléaires civiles situées dans n'importe quel État de l'Union européenne, qu'il soit doté ou non d'armes nucléaires. 200 inspecteurs Euratom aident à s'assurer que les États Membres de l'Union européenne se conforment aux obligations découlant des garanties internationales. Le niveau élevé de compétences accumulées par la Commission dans le domaine des garanties nucléaires contribue au climat de confiance, non seulement parmi les États Membres de l'Union, mais dans le monde entier. Les garanties Euratom représentent le volet de coopération le plus intense entre la Communauté et l'Agence, et M. Cleutin se félicite des efforts qui se poursuivent pour améliorer l'efficacité et l'efficacé dans ce domaine.

104. Après avoir regretté l'absence de progrès notable à la conférence d'examen de 2005 du TNP, M. Cleutin dit que la Commission a pris les mesures nécessaires pour la mise en œuvre des protocoles additionnels dans la Communauté européenne. Le nouveau règlement Euratom sur l'application des garanties Euratom, fixant des normes de déclaration nécessaires pour appliquer les dispositions du protocole additionnel dans l'Union européenne, est entré en vigueur dans le début de l'année. Une bonne mise en œuvre du protocole additionnel dans les États Membres de l'UE permettra de promouvoir l'universalisation du protocole additionnel, et d'en faire une partie intégrante des normes de vérification de l'Agence.

105. L'objectif sous-jacent du traité Euratom est de promouvoir le développement de l'énergie nucléaire en développant les connaissances et les moyens d'exploitation de cette énergie à des fins civiles, notamment par la recherche et la diffusion du savoir-faire technique. C'est pourquoi la Commission est reconnaissante à l'Agence pour son soutien au projet ITER, et en particulier pour le rôle qu'elle a joué en vue de résoudre la question de l'implantation du site ITER. La Commission attend avec intérêt la poursuite d'une collaboration fructueuse entre les parties à l'ITER et l'Agence.

106. La Commission a lancé des consultations internes au sein de la Communauté pour qu'une adhésion à un accord-cadre international soit possible parmi les membres du Forum international Génération IV.

107. Elle a une longue tradition de coopération avec l'Agence, qu'il convient de maintenir et de renforcer. Rappelant que seul Euratom a le statut d'observateur à l'Agence, M. Cleutinx dit que la Communauté européenne est en train d'étudier des moyens juridiques pour participer plus efficacement aux travaux de l'Agence, en vue de promouvoir et d'assurer une utilisation sûre et responsable de l'énergie nucléaire dans le monde.

La séance est suspendue à 12 h 15 ; elle reprend à 12 heures 25.

M. Bazoberry (Bolivie), le Président, reprend la présidence.

13. Nomination du Vérificateur extérieur

108. Le PRÉSIDENT dit que le mandat du Vérificateur extérieur de l'Agence expirera à l'achèvement de la vérification des comptes de l'Agence pour l'exercice 2005 et qu'il faudra donc nommer un Vérificateur extérieur pour vérifier les comptes de l'Agence pour 2006 et 2007.

109. À sa réunion de juin⁵, le Conseil des gouverneurs a accepté de recommander à la Conférence générale de nommer le Vice-président de l'Institution supérieure de contrôle des finances publiques allemande Vérificateur extérieur des comptes de l'Agence pour les exercices 2006 et 2007. Le Président croit comprendre que la Conférence souhaite suivre la recommandation du Conseil.

110. Il en est ainsi décidé.

– Demande de rétablissement du droit de vote (GC(49)/INF/13)

111. Le PRÉSIDENT note que le Bureau a été saisi d'une demande de l'Iraq pour que le droit de vote lui soit rétabli. Le Bureau a recommandé que le droit de vote de l'Iraq soit rétabli pour la session en cours de la Conférence générale, et pendant une période d'une année s'achevant avant le début des travaux de la session suivante de la Conférence générale, car il est d'avis que le non-versement par l'Iraq du montant nécessaire est dû à des circonstances indépendantes de sa volonté.

112. Le Président croit comprendre la Conférence accepte la recommandation du Bureau.

113. Il en est ainsi décidé.

⁵ Cf. GOV/OR.1127, par. 183–184.

26. Examen des pouvoirs des délégués (GC(49)/27)

114. Le PRÉSIDENT dit que le Bureau s'est réuni dans la journée pour examiner les pouvoirs de tous les délégués, conformément aux dispositions de l'article 28 du Règlement intérieur. Le rapport du Bureau figure dans le document GC(49)/27. Depuis la publication du rapport, le Secrétariat a reçu des pouvoirs en bonne et due forme des délégations du Qatar et de la Serbie et Monténégro. Après discussion, le Bureau a décidé de recommander à la Conférence générale d'adopter le projet de résolution figurant au paragraphe 7 de son rapport, avec les réserves et les positions qui y sont exprimées.

115. M^{me} ABDEL-MEGIED (Égypte) dit que l'acceptation par l'Égypte des pouvoirs présentés par la délégation de l'État d'Israël ne doit en aucun cas être comprise comme couvrant un quelconque des territoires occupés par Israël, mais seulement la partie située à l'intérieur des frontières du 4 juin 1967.

116. M. HOSSEINI (République islamique d'Iran) dit que sa délégation tient à exprimer ses réserves au sujet des pouvoirs de la délégation d'Israël. Conformément à sa position de principe, son pays ne reconnaît toujours pas l'État d'Israël.

117. Le PRÉSIDENT croit comprendre que la Conférence générale est prête à adopter le projet de résolution figurant au paragraphe 7 du document GC(49)/27.

118. Il en est ainsi décidé.

9. Élection de Membres au Conseil des gouverneurs (GC(49)/6 et 22)

119. Le PRÉSIDENT rappelle qu'en 1989 la Conférence générale a approuvé une procédure consistant à ne pas tenir d'élections au scrutin secret lorsqu'il y a accord sur le ou les candidats pour une région donnée, un scrutin n'ayant lieu que dans le cas des régions pour lesquelles il n'y a pas accord sur les candidats. Cette procédure permet d'utiliser de façon beaucoup plus rationnelle le temps imparti à la Conférence générale. En conséquence, le Président propose de suspendre, dans le cas des régions pour lesquelles il y a accord, l'article 79 du Règlement intérieur de la Conférence générale, qui stipule que les élections au Conseil ont lieu au scrutin secret.

120. Il en est ainsi décidé.

121. Le PRÉSIDENT dit qu'il est heureux d'annoncer que, pour les sièges à pourvoir, il y a eu accord sur les candidats dans tous les groupes régionaux. Il remercie sincèrement tous les groupes de leurs efforts pour parvenir à un accord, ce qui a permis d'accélérer les travaux de la Conférence générale.

122. Appelant l'attention sur le document GC(49)/6, qui contient la liste des États Membres de l'Agence qui siégeront au Conseil jusqu'à la fin de la cinquantième session ordinaire (2006) de la Conférence générale, le Président fait observer que, en vertu de l'article 83 du Règlement intérieur, il doit faire connaître à la Conférence générale les sièges électifs qui doivent être pourvus au Conseil. Il ressort du document GC(49)/22, qui a été établi à cette fin, que la Conférence générale doit élire pour siéger au Conseil onze membres répartis comme indiqué entre les sept régions.

123. Le PRÉSIDENT suppose que la Conférence générale souhaite élire la Colombie et Cuba aux deux sièges revenant à l'Amérique latine.
124. La Colombie et Cuba sont dûment élues.
125. Le PRÉSIDENT suppose que la Conférence générale souhaite élire la Grèce et la Norvège aux deux sièges revenant à l'Europe occidentale.
126. La Grèce et la Norvège sont dûment élus.
127. Le PRÉSIDENT suppose que la Conférence générale souhaite élire le Bélarus et la Slovénie aux deux sièges revenant à l'Europe orientale.
128. Le Bélarus et la Slovénie sont dûment élus.
129. Le PRÉSIDENT suppose que la Conférence générale souhaite élire l'Égypte et la Jamahiriya arabe libyenne aux deux sièges revenant à l'Afrique.
130. L'Égypte et la Jamahiriya arabe libyenne sont dûment élues.
131. Le PRÉSIDENT suppose que la Conférence générale souhaite élire la République arabe syrienne au siège revenant à la région Moyen-Orient et Asie du Sud.
132. La République arabe syrienne est dûment élue.
133. Le PRÉSIDENT suppose que la Conférence générale souhaite élire la République de Corée au siège revenant à la région de l'Extrême-Orient.
134. La République de Corée est dûment élue.
135. Le PRÉSIDENT suppose que la Conférence générale souhaite élire l'Indonésie au siège flottant revenant au groupe Extrême-Orient/MESA/SEAP/, étant entendu que c'est à un membre de la région SEAP de pourvoir ce siège.
136. L'Indonésie est dûment élue.

– **Rapport du forum scientifique**

137. Le PRÉSIDENT invite le Rapporteur, M. Richter, à présenter le rapport du forum scientifique.
138. M. RICHTER (Rapporteur du forum scientifique) présente le report qui est reproduit dans l'annexe.
139. Le PRÉSIDENT remercie M. Richter pour son rapport extrêmement intéressant et le Secrétariat pour la façon remarquable dont il a préparé le forum.

La séance est levée à 13 heures.

Rapport du huitième forum scientifique à la 49^e session ordinaire de la Conférence générale de l'AIEA

Le président, Prof. Burton Richter, directeur émérite
au Centre de l'accélérateur linéaire de Stanford (SLAC)
29 septembre 2005

Monsieur le Président,

En tant que président du huitième forum scientifique, j'ai le privilège de vous présenter, ainsi qu'aux participants à la séance plénière, les principaux points forts qui ont marqué les présentations et les débats. Le forum s'est déroulé cette année dans un esprit excellent et constructif. Il était intitulé : « Science nucléaire : la physique au service de l'humanité », et ses quatre séances ont porté sur les questions suivantes : satisfaire les besoins énergétiques ; mettre au point des matières et technologies avancées ; favoriser la médecine des rayonnements ; et renforcer la sûreté nucléaire.

Le forum s'est tenu sous le signe de l'Année mondiale de la physique, officiellement déclarée par les Nations Unies. C'est le centième anniversaire de la publication des travaux révolutionnaires d'Albert Einstein – peut-être la plus grande année d'innovation jamais connue revenant à un savant unique. En 1905, Einstein a écrit sur la relativité, l'effet photoélectrique et la théorie du mouvement brownien. Aucun de ces articles n'était mathématiquement aussi complexe que ceux qu'il a écrits plus tard sur la relativité en général, mais tous ont montré des manières nouvelles d'appréhender la nature. Ils ont tous eu un impact considérable.

La contribution de la physique à la marche du monde est indiscutable, de même que la place essentielle qu'elle occupe aujourd'hui. Il n'est pas exagéré de dire que le fondement de presque toutes les technologies actuelles repose sur la physique du XX^e siècle. Il est des découvertes dans les laboratoires du XXI^e siècle — allant de l'échelle cosmique à l'échelle subnucléaire — qui ne sont pas encore pleinement expliquées. Certaines d'entre elles sont déjà au seuil des applications pratiques. Les nanotubes de carbone par exemple permettent de fabriquer des transistors ou de renforcer les matériaux. D'autres en sont encore au stade d'ébauches. L'informatique quantique, par exemple, est un domaine de recherche qui peut aboutir un jour comme ne jamais aboutir ; mais s'il aboutit, les avancées seront de l'ordre d'un facteur d'un million ou plus, pour certaines catégories de problèmes.

La physique du XXI^e siècle sera sans nul doute porteuse de grands bienfaits pratiques.

Les quatre séances du forum étaient axées sur l'avenir dans certains domaines en rapport avec les besoins essentiels de la société et liés au mandat de l'AIEA.

La première séance a porté sur le rôle de la science nucléaire dans la satisfaction des besoins énergétiques mondiaux. Les exposés principaux, les commentaires des experts et les discussions de groupes ont illustré des apports tangibles de la physique fondamentale, partant de la formule d'Einstein sur l'équivalence masse-énergie pour déboucher sur divers travaux de R-D et applications techniques qui sont à la base de l'énergie de fission et de l'énergie de fusion.

Le développement démographique et économique mondial, en particulier dans les pays en développement, devrait, selon les prévisions, doubler les besoins en énergie primaire d'ici à 2050.

Cette tendance, exacerbée par les craintes croissantes de réchauffement de la planète, fait passer l'option nucléaire au premier plan et souligne l'importance de l'innovation dans ce domaine. L'énergie nucléaire ne peut pas résoudre tous les problèmes d'énergie mais elle peut contribuer largement à une solution.

La situation de l'énergie de fission et de l'énergie de fusion a été présentée à cette séance, et les grandes questions et perspectives, les approches nouvelles, la voie à emprunter et le rôle potentiel de l'AIEA à cet égard y ont été examinés.

En ce qui concerne l'énergie de fission, il a été noté que son développement à grande échelle nécessiterait la fermeture du cycle du combustible, du point de vue de la gestion des déchets et de la prolifération. D'où l'intérêt du réacteur rapide, qui offre la possibilité d'utiliser ou d'incinérer les actinides mineurs. D'ici à 2010, seuls deux réacteurs rapides de haute puissance seront disponibles pour la R.-D. Aussi, est-il suggéré de mettre sur pied des programmes internationaux cohérents en vue de maximiser l'utilisation de ces réacteurs.

En ce qui concerne la question de la prolifération, les cycles du combustible à passage unique ne semblent pas beaucoup plus avantageux que les stratégies de recyclage. L'importance de la recherche et du développement technologiques pour renforcer les garanties techniques a été soulignée.

L'idée d'internationaliser le cycle du combustible nucléaire a été examinée. On s'est rendu compte que cette option pouvait présenter des avantages importants pour les petits pays. Toutefois, avant de pouvoir la concrétiser, il faut impérativement trouver des solutions à de nombreuses questions politiques, juridiques et administratives. Il a été suggéré, comme premier pas, que l'AIEA commence à travailler sur des stratégies correspondantes.

Pour ce qui est de la fusion, la décision de construire ITER à Cadarache (France) est une excellente initiative. ITER doit arriver à faire la démonstration de la combustion du plasma pour que l'énergie de fusion devienne une option dans la pratique. Même alors, l'utilisation commerciale de la fusion ne pourra pas être envisagée avant les années 2040-2050 au plus tôt, ce qui place le développement de la fusion à la même échéance que les réacteurs de quatrième génération.

Les points forts de la séance peuvent se résumer comme suit :

Il n'existe pas de solution unique au problème de la satisfaction des besoins énergétiques. Toutes les options seront à retenir, y compris la conservation et l'efficacité accrue.

Toutes les parties prenantes – pays développés et pays en développement – doivent intervenir dans le débat sur l'énergie. Dans ce contexte, la collaboration internationale sous l'égide d'organisations comme l'AIEA a un rôle crucial à jouer. Des initiatives comme le projet INPRO de l'Agence et les projets de réacteurs de la quatrième génération peuvent servir de mécanisme à cet égard. Elle pourrait en outre s'étendre aux concepts nouveaux qui résulteront de la R.-D. et aborder des questions comme le développement de l'infrastructure dans les pays en développement en vue d'accroître l'efficacité énergétique.

Pour la période post-Kyoto (après 2012), il sera nécessaire d'inclure l'option nucléaire dans le mécanisme pour un développement propre et d'y faire participer les pays en développement.

Pour ce qui est de la résistance à la prolifération, la science a un rôle à jouer mais ne peut pas résoudre le problème à elle seule. Il importe à cet égard de faire appel aux dirigeants politiques pour qu'ils mettent sur pied et fassent appliquer des accords juridiquement contraignants. Les

garanties de l'AIEA, en l'état actuel, ne sont pas en mesure de faire face à un accroissement considérable de la production mondiale d'énergie d'origine nucléaire.

L'objet de la deuxième séance a été d'examiner comment les principes de la science nucléaire ont facilité l'analyse et la compréhension de divers matériaux.

Les matériaux et les technologies avancés résultent directement des sciences fondamentales. L'amélioration de la performance des réacteurs de la génération actuelle est le fruit des progrès réalisés avec les matériaux. Ces progrès devront se poursuivre dès lors que les caractéristiques de certains réacteurs avancés de la quatrième génération vont au-delà des capacités des matériaux actuels. Une température d'exploitation plus élevée, un taux de combustion supérieur et l'intégrité structurelle à plus haute fluence supposent la mise au point de matériaux nouveaux pour répondre aux exigences des systèmes nucléaires comprenant les combustibles, les matériaux de structure, les modérateurs et les caloporteurs. La mise au point de combustibles nouveaux, qui peuvent contenir des actinides mineurs, ce qui constitue le plus grand problème du point de vue du stockage définitif des déchets, est d'une très haute priorité. Le cycle du combustible fermé permettra de réduire considérablement le fardeau des déchets radioactifs à longue période.

Les sources de rayonnements, accélérateurs compris, jouent un rôle important dans des secteurs aussi divers que les processus industriels, l'agriculture ou les soins de santé. Un grand nombre de technologies afférentes à ces domaines, comme la technique de l'insecte stérile et la sélection végétale par mutagenèse, sont soutenues par l'AIEA. Des applications radiologiques nouvelles, faisant appel à des accélérateurs fiables qui soient commercialement disponibles à des prix raisonnables, sont actuellement à l'étude.

Les accélérateurs de particules chargées jouent un rôle de plus en plus important dans l'industrie et en médecine. Les neutrons produits par un accélérateur de protons de haute puissance sont utilisés dans la recherche fondamentale et dans la radiographie industrielle. Ils peuvent aussi jouer un rôle dans la transmutation des produits de fission hautement radioactifs. La neutronographie est complémentaire de la tomographie à rayons X car les neutrons peuvent pénétrer plus profondément dans les matériaux lourds.

La spectrométrie de masse au moyen d'un accélérateur est une méthode extrêmement sensible de détection des matériaux traces et trouve des applications dans les domaines de la non-prolifération nucléaire, de la recherche sur le climat, de l'archéologie et même de l'industrie alimentaire.

Les mesures nucléaires sont un élément essentiel du programme des garanties de l'AIEA. La science et la technologie ont fait des progrès considérables, et ce domaine est particulièrement attirant pour les jeunes chercheurs et ingénieurs. Les mesures nucléaires s'orientent vers une plus grande efficacité de détection et une plus grande capacité de mesure des isotopes à vie courte en quantités infimes. Certaines méthodes spécifiques comme la technologie du laser ouvrent des voies inédites et innovantes pour la science fondamentale et ses applications dans ce domaine.

Il convient de renforcer la coopération avec l'université et avec les instituts de recherche si l'on veut pouvoir tirer des avantages à long terme des programmes de l'AIEA. La collaboration des centres nucléaires avec des universités permettra en outre d'intensifier la collaboration avec des étudiants des pays en développement.

Cette séance s'est achevée sur une présentation du Système international d'information nucléaire (INIS).

La troisième séance, sur la médecine radiologique, a traité de l'utilisation des rayonnements ionisants pour le diagnostic et le traitement de maladies comme le cancer. Des progrès importants ont été accomplis dans le domaine de l'imagerie diagnostique pour visualiser les tumeurs en trois dimensions et, plus récemment, dans le domaine de l'imagerie fonctionnelle pour localiser plus précisément la maladie. Parallèlement, l'efficacité thérapeutique s'est améliorée avec l'augmentation du dosage à l'endroit précis de la tumeur. Toutefois, le nombre insuffisant de médecins médicaux expérimentés dans diverses régions du monde risque d'empêcher le transfert de ces avancées de haute technologie dans les pays en développement en raison du fossé technologique qui existe.

La première présentation s'est concentrée sur l'impact des solutions physiques sur l'imagerie pour une radiothérapie améliorée. 45 % des patients souffrant d'un cancer peuvent être guéris et, pour les 55 % chez qui le traitement échoue, un contrôle local déficient est responsable de cet échec dans 18 % des cas, or cette situation pourrait être améliorée. On a insisté sur l'intégration transversale, anatomique et fonctionnelle dans la radiothérapie en temps réel. Les techniques utilisées comprennent la tomographie par émission de positons, l'imagerie par résonance magnétique et la tomographie à émission de positons. Le fait de suivre le mouvement de la tumeur dans l'espace et le temps en utilisant une radiothérapie asservie à la respiration, et d'autres techniques telles que le profil biologique par spectroscopie RM dans le cadre du plan thérapeutique, permet d'éviter l'irradiation de tissus sains et de réduire ainsi les complications.

La deuxième présentation a porté sur un meilleur ciblage de la thérapie et a souligné la capacité tridimensionnelle de la radiothérapie à intensité modulée (IMRT). La radiothérapie conformationnelle appropriée permet d'éviter l'irradiation de tissus normaux et les traitements sont alors qu'un coût plus avantageux. L'IMRT et la tomothérapie permettent d'écourter la durée des traitements, de diminuer leur coût et de réduire le nombre de récurrences.

La troisième présentation a expliqué le rôle des médecins médicaux et la formation dont ils ont besoin. Huit ans après la mise en place au Mexique du programme universitaire de physique médicale, 25 % des médecins médicaux cliniques sont désormais détenteurs d'une maîtrise, qualification requise pour pratiquer.

La quatrième présentation a démontré l'efficacité de la concentration des ressources pour la recherche autour d'un centre d'excellence. La combinaison des sciences nucléaires et de la biotechnologie a permis à Cuba de mettre au point des médicaments, des vaccins, des thérapies et des diagnostics qui ont abouti à l'octroi d'une licence du FDA pour un vaccin spécifique contre le cancer. Le lien entre la production d'isotopes et les radiopharmaceutiques est de toute évidence bénéfique.

La discussion de groupe s'est concentrée sur l'importance de la réglementation en vue d'une utilisation durable du matériel de radiothérapie ainsi que sur l'importance de l'accès à du personnel expérimenté dans les différentes disciplines concernées. Différentes méthodes de collaboration ont été proposées et il a été suggéré, pour éviter la fuite des cerveaux, de fournir aux centres d'excellence régionaux une formation in situ, éventuellement avec une chaire professorale provenant de l'AIEA, pour soutenir cette proposition. L'absence de reconnaissance professionnelle de la physique médicale a aussi été soulignée, et l'Agence est en train de s'occuper de cette question.

Par ailleurs, il a été noté que, si les nouveaux systèmes sophistiqués associant imagerie et thérapie étaient capables d'améliorer le traitement d'environ 15 % des cancers, il n'en demeure pas moins que les techniques traditionnelles, plus éprouvées et moins coûteuses, peuvent être utilisées de manière très efficace, notamment dans les pays où 70 % des cancers ne font actuellement l'objet

d'aucun traitement. Il a été admis qu'il était futile de disposer de matériel sophistiqué sans avoir le personnel formé pour s'en servir.

Cette séance s'est achevée sur une présentation portant sur le Programme d'action en faveur de la cancérothérapie (PACT), auquel tous les États Membres ont accès.

L'assurance de la sûreté nucléaire est une condition préalable de la fiabilité de l'électronucléaire. La quatrième séance a examiné divers aspects de cet impératif.

Le régime mondial de sûreté nucléaire offre le cadre de base pour la sûreté nucléaire. La composante internationale de ce régime devrait être renforcée en instaurant un réseau plus efficace d'échange des données d'expérience d'exploitation, en continuant de modifier les normes de sûreté de l'AIEA en vue de fournir des recommandations plus complètes, en développant la culture de sûreté, en renforçant les pratiques dans le cadre de la Convention sur la sûreté nucléaire et en lançant des programmes internationaux d'examen de la conception pour les nouveaux réacteurs. Il est essentiel que l'organisme de réglementation soit une partie prenante active et éclairée.

La perception par le public du risque que présente l'électronucléaire est une question qu'il convient d'aborder de front. Il s'agit pour cela de faire de l'information active auprès du public et de répondre à ses préoccupations de manière franche et exhaustive. Les exploitants et les responsables de la réglementation ont une obligation de transparence afin d'atténuer les préoccupations du public.

L'importance particulière que revêt la culture de sûreté a été soulignée. Il n'existe pas d'indicateur exhaustif de la culture de sûreté, mais celle-ci est indispensable. Elle pose comme principe essentiel que la sûreté nucléaire incombe au premier chef à ceux qui possèdent et qui exploitent des centrales nucléaires.

La sûreté exige une focalisation sur la gestion des connaissances techniques. Il s'agit notamment de faciliter le flux des informations émanant de pays qui sont à la pointe dans le domaine nucléaire vers les pays qui commencent à peine à se doter d'une capacité électronucléaire. Il faut pour cela avoir un personnel expérimenté et parfaitement qualifié.

Il est également possible de tirer les enseignements des accidents survenus par le passé, y compris dans d'autres secteurs industriels. On retiendra notamment comme enseignement que la direction doit être véritablement résolue à faire de la sûreté sa priorité absolue, à encourager la communication et l'acquisition de connaissances sur une base continue, et à promouvoir la vigilance face au risque de « dérive organisationnelle ».

Cette séance a insisté sur le fait qu'il fallait absolument promouvoir la sûreté nucléaire dans les années à venir. Même avec les longues décennies d'expérience que nous possédons dans ce domaine, nous avons encore beaucoup à apprendre.

La communauté scientifique se félicite de l'initiative de l'AIEA d'avoir organisé le présent forum scientifique sur le thème : « Science nucléaire : la physique au service de l'humanité ». Il a ainsi été possible de mener des discussions très fructueuses, d'échanger des idées nouvelles, d'apprendre de l'expérience des autres et de tisser de nouveaux liens de collaboration. Il est ressorti de la réunion que des progrès importants avaient été accomplis dans la promotion de la science nucléaire mais que beaucoup restait encore à faire. Il importe donc que tous les pays unissent leurs efforts pour concrétiser le potentiel dont est porteuse la science nucléaire face aux besoins humains.